

## Arrêté n°D321098AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D400

STAM Terres de Lorraine

## LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise NETCOM en date du 18/02/2021;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux d'aiguillage de conduites le long de la RD n° D400 du PR 4+260 au PR 5+917, sur le territoire des communes de Écrouves et Foug, pour le compte de SPIE Citynetworks ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1**- Du 06 avril 2021 au 04 juin 2021, de 07H00 à 17H00, hors week-end et jours fériés, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D400 du PR 4+260 au PR 5+917 :

<u>chantier réalisé sous circulation</u> dans les sections permettant un mode d'exploitation par chantier mobile avec signalisation portée sur les engins et sans empiétement sur chaussée.

**Article 2 -** La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

## Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Écrouves et Foug,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 26 mars 2021** 

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour la présidente du conseil départemental, Le directeur Infrastructures et Mobilité